

Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord sur "une éventuelle adaptation du système des titres-services au secteur manufacturier belge" (n° 15416)

Kattrin Jadin (MR):

Madame la présidente, monsieur le ministre, la presse rapportait, il y a quelques mois déjà, que, lors de visites dans trois entreprises du secteur manufacturier de Flandre occidentale, vous auriez émis l'idée de subventionner ce secteur en proie notamment à des difficultés au niveau de sa compétitivité face à d'autres pays ou à un manque de flexibilité de sa main-d'œuvre lorsque le travail est d'ordre saisonnier. Pour résoudre ces problèmes, vous auriez alors évoqué l'idée de vous baser sur le modèle des titres-services pour subventionner partiellement les emplois du secteur industriel.

Monsieur le ministre, ayant moi-même l'occasion de rencontrer régulièrement des entreprises confrontées aux mêmes problématiques, je partage votre préoccupation face à leurs difficultés. Toutefois, je souhaiterais vous poser deux questions à ce sujet. Ainsi, pensez-vous que ce projet soit réalisable? On sait que le système des titres-services coûte actuellement 1,3 milliard d'euros à l'État. Quel serait le coût d'un système semblable adapté au secteur manufacturier?

Johan Vande Lanotte, ministre:

Madame la présidente, chère collègue, j'ai déjà répondu à cette question en séance plénière. Mais il existe vraiment un malentendu. En effet, je n'ai jamais dit que je voulais appliquer le système des titres-services au secteur manufacturier. Qu'ai-je dit? J'ai dit que pour remédier au chômage qui touche les femmes peu formées, on avait mis en place le système des titres-services. J'ai également dit que pour le secteur manufacturier qui concerne en grande partie les hommes, il fallait prévoir un système semblable – je n'ai pas parlé de chèques-services – avec un coût qui diminue. Des mesures ont été prises pour limiter le coût des titres-services. Pour le secteur précité, il faudrait également prévoir un système avec un coût qui diminue pour les personnes qui ont un faible bagage scolaire. C'est dans ce cadre que le plan Activa a été mis en place. Il s'agit d'un premier pas. C'est ainsi qu'une personne qui n'est pas en possession d'un diplôme de l'enseignement moyen, qui n'a pas eu d'emploi durant un an – il n'est pas encore question ici de chômage – et qui a, au moins, une journée de chômage peut rapporter 500 euros provenant de son allocation de chômage montant auquel s'ajoutent 500 euros en diminution de charges patronales, ce qui représente une diminution de 1 000 euros par mois.

Cela vaut pour autant que les charges patronales s'élèvent à 500 euros, car si elles ne s'élèvent qu'à 300 euros, la diminution sera également de 300 euros et ce, pendant trois ans. Nous avons prolongé la mesure, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet prochain. Cette décision s'applique aussi aux personnes qui sont en attente, qui effectuent un stage, et ensuite exercent cette profession.

Nous avons déjà commencé à expliciter ci et là au niveau du secteur de la viande. Il en résulte que différentes entreprises comptent recruter. Ainsi, la répercussion de ce système pour le secteur de la viande réduira le coût horaire, d'environ 24 euros tout compris, à 17 euros, soit une diminution de presque 30 %. Ces emplois deviennent de nouveau concurrentiels. À l'avenir, il faudra rendre ce système structurel, en arguant, par exemple, que pour les jeunes de moins de 30 ans, qui n'ont pas de scolarité, les charges patronales de 33 % diminueraient jusqu'à 5 %. Et l'étendre à tous. Ce n'est pas encore fait. On commence maintenant avec le plan Activa.

Cela dit, l'impact est d'environ 10 000 euros. La réduction de leurs coûts sera de l'ordre de 20 % par an. L'impact est quand même très important. Citons l'entreprise Westvlees, qui s'occupe principalement de l'élevage et abattage de porcs. Elle a déjà recruté 20 personnes. Grâce à ce plan, elle va probablement encore en recruter 10 et ainsi tenter de reconquérir le marché de la Corée du Sud en ce qui concerne le lard, marché qui a été pris par les Allemands. Cela s'appelle la *Korea Divisie*. Voilà ce que cette mesure a rendu possible.

Il ne s'agit pas de titres-services, mais j'ai dit que c'était la même chose. Le coût pour les personnes insuffisamment scolarisées est trop élevé. Une intervention était donc nécessaire pour leur permettre de continuer à travailler.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette précision. Je salue cette mesure évidemment.

Johan Vande Lanotte, ministre:

Voici les informations supplémentaires relatives au nouveau système!